



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Prend acte
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 24/10/2023
Et
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

Excusé : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DE MEDTS Michelle

2023-068 – RAPPORT ANNUEL 2022 - PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La compétence ramassage et traitement des ordures ménagères est une compétence déléguée par le District depuis 1969 à un syndicat mixte « le SMIRTOM ». Le Smirtom dispose d'installations de gestion des déchets :

- 2 déchèteries : Amilly et Dordives,
- 1 centre de recyclage : à Corquilleroy, comprenant une plateforme de compostage des déchets verts, des hangars de stockage, un quai de transfert des emballages,
- Des bureaux administratifs et des vestiaires à Corquilleroy,
- 1 unité de revalorisation énergétique à Amilly.

La population collectée concerne 3 intercommunalités : l'Agglomération Montargoise, la CC4V, 2 communes de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, soit 36 communes avec 79 747 habitants auxquelles s'ajoute pour le traitement des ordures ménagères la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) avec 23 communes et ses 20 191 habitants.

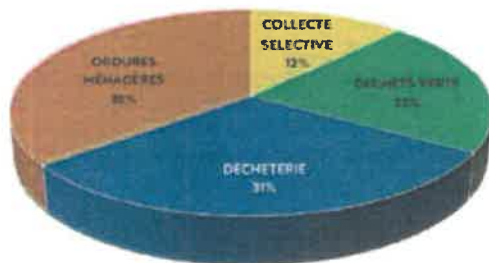


*La population prise en compte en 2022 : 79 947 habitants contre 79 570 en 2021 (référence CITEO).

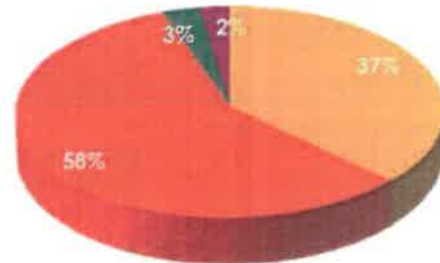
Détail des déchets collectés :

Types de déchets	Tonnages en tonnes	Tonnages en kg/hab.
Ordures ménagères Résiduelles (OMR)	19 204,00	240,21
Emballages Journaux Revues Magazines (IRM)	3 683,80	46,08
Verre	2 154,20	26,95
Déchets des déchèteries (hors cartons)	16 597,15	207,60
Déchets verts	11 744,00	146,90
Carton	621,34	7,77
Total	54 004,49	675,50

Répartition des tonnages de déchets collectés par catégorie :



Répartition des tonnages de déchets par type de traitement :



■ VALORISATION MATIERE ■ VALORISATION ENERGETIQUE
■ COMPOSTAGE ■ STOCKAGE

Les habitants peuvent accéder gratuitement à l'ensemble des trois déchèteries avec une carte d'accès, délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile dans les bureaux de Corquilleroy.

En 2022, 17 056.42 tonnes de déchets ont été collectés sur les trois sites, ainsi que 11 744 tonnes de déchets verts, soit un total de 28 800.42 tonnes pour l'ensemble des déchèteries.

On observe une baisse générale des principaux flux de déchets en déchèterie : - 10 % (hors déchets verts).

Aucun des sites n'accepte les extincteurs, les déchets amiantés, les déchets de soins, les bouteilles de protoxyde d'azote et de gaz.

Depuis octobre 2022, les pneus sont acceptés en déchèterie, à raison de 4 pneus par an et par foyer. Ces derniers doivent respecter certaines consignes afin d'être acceptés : propres, entiers et déjantés. Seuls les pneus de voitures, de motos et petits utilitaires sont acceptés. Les professionnels, poids-lourd, agraires et véhicules de génie civil sont interdits.

Bilan des tonnes collectées par le biais des déchèteries

Types de déchets	Tonnages 2022	Tonnages en kg/hab.
CARTON	459,27	5,74
BOIS/	1 426,79	17,85
FERRAILLE	872,19	10,91
TOUT VENANT	3 846,86	48,12
TOUT -VENANT / PLACO		-
Mobilier	1 854,15	23,19
Plâtre	477,98	5,98
D3E Eco-systèmes	608,18	7,61
D3E PAM ressourcerie	100,02	1,25
DMS éco dds	108,11	1,35
DMS	79,40	0,99
DTQD Piles	6,66	0,08
Batteries	20,09	0,25
Huiles	0,00	0,00
Tubes fluos	1,83	0,02
Ampoules	0,28	0,00
Encre	1,45	0,02
Textile	116,63	1,46
GRAVATS non valorisables	0,00	0,00
GRAVATS valorisables	7 076,74	88,52
Déchets verts	11 744,00	146,90
TOTAUX ANNUELS	28 800,42	360,24

A Noter :

Tonnage total collecté par les trois sites : **17 056,42 tonnes**

Tonnages de déchets verts : **11 744 tonnes**

Soit **360,24 kg/habitant** contre **382,30 kg** en 2021.



*La population prise en compte en 2022 : habitants: 79 947 contre 79 570 en 2021 (référence CITEO).

FLUX DE DECHETS								Total
	OMR	Verre	RSDM Multimatériaux	Déchets des déchèteries	Déchets des pro. Carton	Déchets des pro. OMR marchés, apports directs etc.	Déchets des prof. Biodéchets	
Coûts annuels								
Coût complet	4 084 227 €	217 321 €	2 216 689 €	3 564 949 €	76 029 €	406 891 €	25 973 €	12 592 080 €
Coût aide HT	6 043 005 €	148 358 €	838 621 €	3 158 968 €	48 601 €	386 662 €	25 973 €	10 650 188 €
TVA acquittée	463 775 €	10 479 €	101 939 €	189 340 €	2 744 €	32 943 €	97 €	801 316 €
Coût aide TTC	6 506 777 €	158 837 €	940 561 €	3 348 308 €	51 346 €	419 606 €	26 070 €	11 451 503 €
Contributions	11 718 926 €	7 766 €	- €	197 353 €	73 354 €	891 528 €	23 988 €	12 912 915 €

Décomposition des recettes de gestion 2022 :

	Aides et soutiens	Subventions fonctionnement	Ventes de matériaux	Prestations à des tiers : redevance spéciale	Autres produits ventes de bioc...	TOTAL
OMR	16 316,00 €	- €	- €	853 228,00 €	32 821,00 €	902 365,00 €
VERRE	22 936,00 €	- €	47 868,00 €	7 766,00 €	201,00 €	78 771,00 €
Recyclables secs	942 448,00 €	- €	549 991,00 €	- €	887,00 €	1 493 326,00 €
Flux des déchèteries	101 354,00 €	- €	298 293,00 €	197 353,00 €	6 335,00 €	603 335,00 €
Autres flux *	- €	- €	27 394,00 €	135 643,00 €	20 262,00 €	183 299,00 €
GLOBAL 2022	1 083 054,00 €	- €	923 546,00 €	1 193 990,00 €	60 506,00 €	3 261 096,00 €
Global 2021	967 946,00 €	20 748,00 €	700 777,00 €	1 126 926,00 €	109 539,00 €	2 925 936,00 €
ÉVOLUTION	115 108,00 €	-20 748,00 €	+223 769,00 €	+97 064,00 €	-49 033,00 €	335 160,00 €

*Autres flux : collecte redevance spéciale des cartons bruns et biodéchets des gros producteurs.

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint pour l'exercice 2022, adressé par le SMIRTOM ;
Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 7 septembre 2023,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

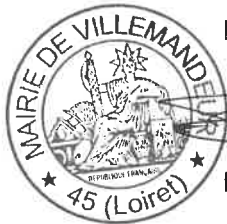
- De prendre acte de la présentation annuel du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal prend acte,

Sauf pour Messieurs DEPOND et PRIGENT (avec le pouvoir de M. GUIRAUD) qui ne souhaitent pas prendre acte du rapport 2022 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/10/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'medts', written over a horizontal line.

Michelle DE MEDTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr